



5. Conclusion

Les objectifs poursuivis par le Canada en ce qui a trait à la Francophonie, tout en étant clairement identifiables, n'ont pas pour objet d'en récupérer des avantages immédiats et, encore moins, d'en avoir une vision comptable. Les bénéfices que le Canada doit retirer de cette appartenance, pour être plus diffus, n'en sont pas moins réels et se calculent davantage en termes **d'équilibre et d'influence** qu'il peut exercer sur une communauté regroupant plus du quart des nations du globe. Ces bénéfices s'évaluent également sous l'angle des **apports** culturels, scientifiques et autres dont il peut s'enrichir à leur contact.

Comme tout axe de politique étrangère valable, la «politique francophone» doit trouver sa pertinence en prenant ses racines à la fois dans les réalités internes et dans les préoccupations canadiennes tout comme elle doit s'appuyer, à l'extérieur, sur les avantages comparatifs qui maximisent la portée de l'influence du Canada à l'étranger.

C'est ainsi que, **sur le plan interne**, la FRANCOPHONIE se veut

- le prolongement, à l'extérieur, de la dualité linguistique canadienne;
- un lieu d'affirmation et d'épanouissement du fait français au Canada;

alors que, **sur le plan externe**, la FRANCOPHONIE correspond

- à une zone d'influence naturelle pour le Canada au même titre que son appartenance à l'Amérique (Organisation des États américains), au monde anglophone (Commonwealth), au monde occidental (OTAN), etc.;
- à un autre forum multilatéral où une puissance moyenne, de la taille du Canada, est le mieux à même de faire valoir son influence et de jouer pleinement son rôle;
- à une enceinte de concertation, de dialogue sur les problèmes qui nous préoccupent et sur les valeurs que nous souhaiterions faire partager.